

MONITEUR ÉDUCATEUR
ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

VENDREDI 30 JANVIER 2015

9 H – 11 H

COMMENTAIRE de TEXTE

Durée : 2 heures

Titre du texte ci-joint : « Garde partagée, l'alternance qui divise » de Bérénice ROCFORT-GIOVANNI, extrait de Le Nouvel Observateur n° 2585 du 22 mai 2014.

QUESTIONS :

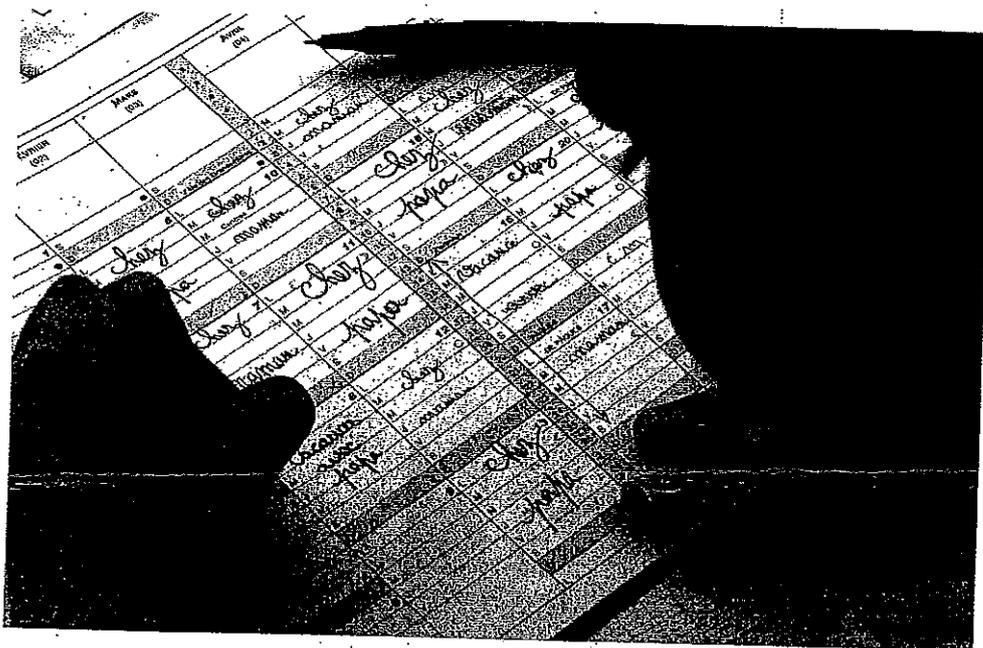
- 1) Vous dégagerez les idées principales exprimées dans cet article. (10 points)
- 2) Pensez-vous que la garde alternée « 50/50 » soit une bonne solution pour le développement harmonieux de l'enfant et pour le respect des droits de chacun des deux parents ? (10 points)

GARDE PARTAGÉE

L'ALTERNANCE QUI DIVISE

Alors que les députés examinent le texte de loi sur la famille, des spécialistes de l'enfance dénoncent les risques de la résidence alternée sur le développement de l'enfant

PAR BÉRÉNICE ROCFORT-GIOVANNI



Lorsque ses parents se séparent, Martin n'a même pas 2 ans. Le juge tranche : ce sera du 50/50, une semaine chez sa mère, une chez son père. Très vite, le petit garçon se réveille plusieurs fois par nuit, pleure, vomit. De retour chez sa mère après un séjour chez son père, il ne dit plus un mot, a le visage figé. Des cas comme celui de Martin, l'association L'Enfant d'abord en a recensé des dizaines. En cause, dénonce-t-elle, la « résidence alternée ». Dix ans que ce mode de garde appliqué dans 17% des séparations (1) – qui divise strictement le temps passé chez chacun des parents – déchaîne pro et anti.

Il a suffi d'une étincelle pour réveiller la fronde. Ces jours-ci, les pontes de l'enfance, parmi lesquels Maurice Berger, chef de service en pédopsychiatrie au CHU de Saint-Etienne, ont bondi en découvrant la proposition de loi des députés PS-Europe Ecologie-les Verts « relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant » examinée depuis le

19 mai à l'Assemblée, une version *light* de la loi sur la famille voulue par l'ex-ministre Dominique Bertinotti. Dans leur ligne de mire, l'article qui « fixe la résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents ». Rien de moins, à leurs yeux, qu'une manière insidieuse d'imposer la garde alternée à tout âge. Inacceptable pour ces quelque 7000 spécialistes qui dénoncent dans une pétition « un risque prouvé pour le développement affectif des enfants ». Marie-Anne Chapdelaine, députée socialiste rapporteur du texte avec son collègue Erwann Binet, a eu beau se montrer rassurante – « pas question d'imposer la garde alternée paritaire (50/50) de droit, pour tout le monde » –, le mal est fait.

Au début de son histoire en 2002, lorsqu'elle est inscrite pour la première fois dans la loi, cette nouvelle organisation postrupture a pourtant tout pour séduire. Divorces et séparations explosent alors. Nombre de pères ne veulent plus se contenter du

schéma rigide un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. D'eux-mêmes, les parents s'arrangent, bidouillent des plannings qui leur conviennent. En prime, les pères n'ont plus à verser de pension alimentaire, sauf en cas de grosse différence de revenus.

Sauf que le texte de 2002 sur l'autorité parentale a ouvert une boîte de Pandore sans pour autant fixer de limite sur la durée de l'accueil ou l'âge de l'enfant. Au juge de se débrouiller au cas par cas. Résultat : il arrive que des tout-petits se retrouvent ballottés entre deux foyers. Avec le recul, les spécialistes, pourtant favorables à cette alternance lorsque les enfants sont plus grands, ne peuvent que constater les effets ravageurs sur les très jeunes : angoisse de séparation, insomnie, troubles psychosomatiques (eczéma, asthme, constipation...). « J'en ai assez de voir des bébés de moins de 1 an parcourir chaque semaine 1 000 kilomètres. C'est une question de bon sens : avant 3 ans, un enfant a besoin de continuité avec une personne de référence, qui se trouve le plus souvent être la mère », dit Bernard Golse, chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris.

« Plus l'enfant est petit, moins il doit être séparé de sa mère longtemps, souvent, surtout la nuit. Et quel adulte accepterait de vivre une semaine dans une maison, une semaine dans une autre ? » s'insurge la très remontée Jacqueline Phélip (2), sage-femme, présidente de L'Enfant d'abord. Partout dans le monde, l'heure est à la remise en question. La Californie, premier Etat à avoir adopté la « garde physique conjointe » en 1979, est depuis revenue dessus, tout comme le Danemark, qui a renoncé au 50/50 il y a deux ans. Mais les irréductibles de la garde alternée, parmi lesquels figurent des féministes, n'en démordent pas. Pour le lobby des « pères en colère », ultramobilisé depuis plus d'un an, c'est une question d'égalité homme-femme. Celle-ci est pourtant inexistante avant la séparation. Selon les derniers chiffres de l'Insee, les femmes passent deux fois plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants pendant la vie commune. ■

(1) Source : ministère de la Justice, juin 2012.

(2) Coauteur de « Divorce, séparation : les enfants sont-ils protégés ? », Dunod, 2012.

A 3 ans, un enfant a besoin de continuité avec une personne de référence, qui se trouve le plus souvent être la mère

BERNARD GOLSE, PÉDOPSYCHIATRE